

La crise peut-elle changer les contours de la protection des indépendants ?

Fragilisant parfois à l'extrême les travailleurs indépendants, la crise repose la question de leur protection. Sans toutefois remettre en question leur soif de liberté.

Republication du 22 avril 2020

« *Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux.* » Cette citation de Benjamin Franklin s'appliquera-t-elle aux travailleurs indépendants ? Malmenés par la crise économique actuelle, ils ont été nombreux à demander les aides d'urgence mises en place par l'État, à commencer par la prime de 1500 euros qui leur est dédiée. Et alors que le dispositif d'activité partielle a permis de protéger les emplois de près de 10 millions de salariés, les indépendants, eux, restent inquiets quant à la suite de leur activité.

Doivent-ils donc sacrifier un peu de liberté pour davantage de sécurité ? C'est toute la question. Car la protection dont bénéficient les salariés est financée conjointement par le salarié et son employeur : sécurité sociale, chômage et retraite font partie des cotisations sociales et patronales obligatoires, qui font considérablement grimper le coût du travail et « plombent » aux yeux de certains employeurs l'attractivité des CDI et CDD. Du côté des indépendants, le choix est fait d'alléger les cotisations... mais qui signifie une protection moindre. Un système hérité du temps où les indépendants étaient dans leur

très grande majorité des commerçants, qui se constituaient un capital – leur fonds de commerce – qu’ils revendaient à l’issue de leur vie professionnelle afin d’assurer leur fin de vie.

Depuis, les indépendants sont devenus pluriels : entre commerçants, artistes, professions libérales réglementées, freelances ou micro-entrepreneurs précaires, les situations divergent grandement. Depuis le début de la crise, plusieurs initiatives ont vu le jour pour fédérer les indépendants et mieux représenter leurs intérêts, à l’instar du syndicat Indépendants.co, créé juste avant le confinement. Déjà fort de plusieurs milliers de membres, il ambitionne de « *créer un nouveau pacte social pour les travailleurs indépendants et faire évoluer le regard que porte la société sur eux* ». Pour sa première grande bataille sociale, le syndicat réclame justement une plus grande sécurité pour ceux qu’il représente, notamment via la pérennisation du Fonds de Solidarité « *au-delà de la période de confinement jusqu’à la reprise économique* » .

Imaginer un nouveau mode de protection

Des velléités de sécurité susceptibles de remettre en cause leur soif de liberté ? Rien n’est moins sûr. « *Il ne faut pas jeter le bébé avec l’eau du bain, prévient Vincent Huguet, fondateur de la plateforme [Malt](#). Un système de chômage pour les freelances est extrêmement compliqué à mettre en place : cela signifie davantage de charges donc des revenus moindres. Les freelances ont une culture de l’indépendance et il ne s’agit pas de revenir en arrière sur ce point-là.* » L’entrepreneur reconnaît néanmoins que d’autres solutions pourraient être envisageables, comme une forme d’assurance collective gérée par l’État, sur le modèle du fonds de solidarité.

C’est d’ailleurs là tout l’enjeu de la création de structures représentatives, capables de mener un dialogue social équilibré avec les administrations. « *Cela correspond bien aux besoins de l’époque : mieux informer les freelances sur leurs droits et les représenter grâce à des syndicats qui comprennent parfaitement la diversité de leurs profils et leur façon de fonctionner* », atteste l’entrepreneur. C’est notamment sous l’impulsion d’Indépendants.co mais aussi de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (Fnae) que le gouvernement a accepté de réviser le mode de calcul de l’accès au Fonds de solidarité, en prenant en compte la moyenne mensuelle des revenus 2019 plutôt que le seul chiffre d’affaires mensuel des mois de mars ou avril de l’année passée.

Une première victoire, à en croire Gaspard Schmitt, cofondateur de la plateforme de travail temporaire Side. « *Les trois statuts – salariés, intérimaires et indépendants – ont bénéficié de mesures d’aide, avec des aides supplémentaires pour les bas salaires. La différence, c’est qu’il s’agit pour les*

indépendants d'aides ponctuelles, qui ne sont pas appelées à être pérennisées. » Un « parachute ponctuel » que les travailleurs indépendants pourraient vouloir prolonger après avoir finalement éprouvé les limites de leur statut.

L'intérim, la troisième voie ?

C'est notamment en prenant conscience de ces limites que Side a fait le choix de basculer du côté de l'intérim en devenant une entreprise de travail temporaire (ETT). *« Pour les intérimaires, les mécanismes de protection sociale jouent bien leur rôle de parachute : les Siders intérimaires arrêtés pendant la crise touchent le chômage partiel. En cotisant pour la sécurité sociale, le chômage, une mutuelle, et en touchant des indemnités de fin de mission, la protection des intérimaires est assurée. »* Même constat du côté de Bruce, qui a elle aussi fait le choix de l'ETT. *« L'intérim offre beaucoup de flexibilité aux entreprises et de protection aux travailleurs, qui disposent des mêmes droits que les salariés des entreprises pour lesquelles ils travaillent »*, explique Adrien Moreira, fondateur de la startup.

À lire aussi

[L'intérimaire est-il le freelance de demain ?](#)

L'intérim serait-il paradoxalement cette troisième voie, l'équilibre entre liberté et sécurité, qu'espèrent les indépendants ? Difficile de le croire, tant les situations des indépendants sont diverses ; toutes ne se prêtent pas au même statut. *« Les freelances sont des professionnels aux compétences rares, vendues très cher pour lesquels le statut de micro-entrepreneur est adapté, plaide ainsi l'entrepreneur. Ils choisissent leurs tarifs, leurs missions, leur manière de travailler et ont la possibilité d'épargner pour se protéger. »* Au contraire de micro-entrepreneurs bien plus précaires, à qui certaines entreprises ont fait miroiter une promesse de liberté en la faisant rimer avec rentabilité. Et alors que la réalité est souvent bien différente.

Les effets de la crise sur l'équilibre entre sécurité et liberté pour les indépendants sont donc encore bien incertains. D'autant que, si elle touche durement les indépendants aujourd'hui, elle pourrait bien demain se révéler être un formidable accélérateur de business : *« à l'issue de la crise, la reprise promet d'être importante et les entreprises auront besoin de redémarrer leurs*

projets mais auront gelé les recrutements voire licencié une partie de leurs effectifs donc les freelances vont sortir grandis de cette crise, anticipe Vincent Huguet. Et les salariés qui auront perdu leur emploi à cause de la crise pourront vouloir se tourner vers le travail indépendant à leur tour » .

Article écrit par GERALDINE RUSSELL